

**ÉLECTIONS PARTIELLES AU CONSEIL DE GESTION DE LA FACULTE DES
SCIENCES****A distance par voie électronique****Du mardi 15 octobre 2024 au mercredi 16 octobre 2024****COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS
ASSIMILES****COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS
ET PERSONNELS ASSIMILÉS****COLLEGE DES USAGERS**

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L719-1 et suivants, L 953-2, R 712-1 à R 712-8 et D719-1 à D719-40 ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu le décret n°2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts et règlement intérieur de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels qu'en vigueur ;

Vu les statuts de Faculté des sciences, tels que modifiés le 07 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2023-058 du 11 avril 2023 relatif au cadrage des élections par voie électronique à distance à l'Université d'Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2024 du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu l'arrêté n°2024-177 du 16 septembre 2024 relatif à l'organisation des élections partielles au conseil de gestion de la Faculté des sciences, collège A, collège B et collège des usagers ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 1^{er} octobre 2024,

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : CANDIDATS COLLEGE A DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES ET PERSONNELS ASSIMILES

M. Sylvain LAMPRIER

Soutien : SNESUP-FSU

Délégué-candidat : Sylvain LAMPRIER

M. Lionel SANGUINET

Délégué-candidat : Lionel SANGUINET

Article 2 : CANDIDATS COLLEGE B DES AUTRES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET PERSONNELS ASSIMILÉS

M. Lionel BAYLE

Délégué-candidat : Lionel BAYLE

M. Éric LELIEVRE

Délégué-candidat : Éric LELIEVRE

Mme Hélène TRICOIRE-LEIGNEL

Déléguée-candidate : Hélène TRICOIRE-LEIGNEL

Article 3 : CANDIDATS COLLEGE DES USAGERS

LISTE « UNEF ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES : DES ELU.ES DE PROXIMITE POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE »

Mme Elisa CHEVALLIER

M. Timothé CARTIER

Mme Zoé GOHIER

M. George MITCHELL

Mme Clara LE HÉNAFF

M. Thomas OLIVEIRA

Soutiens : UGEAC-UNEF, UNEF

Déléguée de liste, également candidate : Elisa CHEVALLIER

LISTE « UNION ETUDIANTE ANGERS (UEA) : SOLIDAIRE, ECOLOGIQUE ET DEMOCRATIQUE »

M. Nathan FLACHAIRE

Mme Solène DUVERGER

M. Mohamed Aziz LIMAM

Mme Esther JEANNEAU

M. Alexandre SWIETLIK

Mme Clémentine BLAIZOT

Soutiens : Union Etudiante Angers (UEA)

Délégué de liste, également candidat : Nathan FLACHAIRE

Fait à Angers, en format électronique.
La Présidente de l'Université
Françoise GROLLEAU
Signé le 03 octobre 2024

Mis en ligne le : 04 octobre 2024